

# **Eneco Gaz Naturel Flex**



Carte tarifaire septembre 2019 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture de gaz naturel pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA

# Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)		
		2,13	>	Tarif trimestriel
70,00		2,12	>	Estimation annuelle
		0,1 X TTFDAW-S31 + 0,728	>	Formule tarifaire

# Coûts externes et taxes sur l'énergie

## TARIFS NETS GAZ NATUREL: Utilisation de réseaux de distribution

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

( a second secon									
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5	i.000 kWh	T2 > 5.001 -	Relevé de compteur					
Gestionnaire de reseau	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	(€ / an)				
FLUVIUS (GASELWEST)	13,97	2,05	61,53	1,10	4,87				
FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	11,36	1,69	70,99	0,49	4,87				
FLUVIUS (IMEWO)	14,90	2,17	83,61	0,79	4,87				
FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	6,96	1,66	48,16	0,84	4,33				
FLUVIUS (INFRAX WEST)	7,29	2,28	69,97	1,03	4,33				
FLUVIUS (INTERGEM)	11,32	1,68	54,67	0,81	4,87				
FLUVIUS (IVEG)	14,25	1,78	67,07	0,72	4,33				
FLUVIUS (IVEKA)	11,14	1,63	59,84	0,65	4,87				
FLUVIUS (IVERLEK)	13,50	1,97	67,29	0,90	4,87				
ORES (Brabant Wallon)	24,30	3,37	101,89	1,45	-				
ORES (Hainaut gaz)	23,36	3,78	96,02	1,83	-				
ORES (Luxembourg)	21,59	2,89	85,05	1,25	-				
ORES (Mouscron)	21,21	2,99	82,70	1,45	-				
ORES (Namur)	24,66	3,67	104,10	1,61	-				
SIBELGA	3,36	2,20	54,36	1,19	16,08				
FLUVIUS (SIBELGAS)	15,05	2,26	83,48	0,89	4,87				
TECTEO (ALG)	25,89	2,78	91,36	1,50	-				

# Eneco Gaz Naturel Flex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation TTFDAW-S31. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. D'une part, le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index TTFDAW-S31 (2e trimestre 2019 : 13,9911 c / MWh). D'autre part, le tarif annuel est estimé basé sur une estimation de la valeur moyenne pondérée de TTFDAW-S31 au cours des 4 trimestres consécutifs à partir du trimestre en cours (3e trimestre 2019 : 13,9669 c / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Enceo se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prindiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

## (1) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 021909 pour la Belgique. / Valable du 1er septembre 2019 au 30 septembre 2019 inclus. / BB\_032\_021909\_FR\_ENECO\_GAS\_FLEX

## TAXES GAZ NATUREL

(fixées par les autorités publiques)

Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie)						
Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an	0,0075 €					
Redevance de raccordement < 1 GWh	0,0075 €cent / kWh					
Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (C / an)						
<= 5.000 kWh	2,64					
> 5.000 kWh et <= 150.000 kWh	9,36					
Prélèvements pour le gaz naturel (Fédéral) (Ccent / kWh)						
Cotisation sur l'énergie	0,09978					
Cotisation fédérale (1)	0,06122					

## FRAIS DE TRANSPORT GAZ

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Pour l'année 2019, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,153 €cent / kWh (hors TVA). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com.